


FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version: 2	
	Date: 30/10/2012	
Remplace: 09/12/1998		
Date d'impression: 30/10/2012		
CHRONO	Page: 1/6	

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise (*)

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **Chrono**
Matière(s) active(s) **Pyridate/Piclorame**
Type de formulation **WP (Poudre mouillable)**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produits Phytopharmaceutiques

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Belchim Crop Protection NV/SA
Technologielaan 7
B-1040 Londerzeel
Tel. +32 (0)52 30 09 06
Fax +32 (0)52 30 11 35
e-mail: info@belchim.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison (Bruxelles) : +32 (0)70 245 245
+24 h numéro d'appel d'urgence : +32 (0)14 58 45 45

SECTION 2: Identification des dangers (*)

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 DSD/DPD

L'indication de danger
Effets néfastes sur la santé humaine
Danger pour l'environnement

Xi, Irritant
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage

2.2.1 DSD/DPD

Pictogramme de danger



Irritant



Dangereux pour l'environnement

L'indication de danger


R-phrases

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

S-phrases

S24: Éviter le contact avec la peau
S37 : Porter des gants appropriés.

2.3 Autres dangers

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version: 2	
	Date: 30/10/2012	
Remplace: 09/12/1998		
Date d'impression: 30/10/2012		
CHRONO	Page: 2/6	

SECTION 3: Composition/informations sur les composants (*)

3.2. Mélanges

Substances dangereuses	Teneur en % (m/m)	Numéro CAS/ EINECS/ Index CE	Classification selon DSD/DPD (symboles / R-phrases) ⁽¹⁾	Classification selon CLP ⁽²⁾
Pyridate	36%	55512-33-9/ 259-686-7/ -	Xi, N R38-43-50/53	Skin Irrit 2: H315 Skin Sens 1: H317 Aquatic Acute 1: H400 Aquatic Chronic 1: H410
Piclorame	1.12%	1918-02-1/-/-	R52/53	Aquatic Chronic 3: H412

(1) Pour le texte intégral des phrases R: voir autres sections 2,15 et 16

(2) Pour le texte intégral des phrases H: voir autres sections 2,15 et 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

L'inhalation	Déplacer la personne à l'air frais, protéger la personne de l'hypothermie et laisser se reposer. En cas de troubles respiratoires, consulter un médecin et lui montrer l'étiquette.
L'ingestion	Ne JAMAIS faire vomir, ni donner à boire ou à manger. Rincer la bouche. Donner plusieurs reprises du charbon médical dans une grande quantité d'eau. Si vous vous sentez mal, consulter un médecin immédiatement.
Contact avec la peau	Rincer abondamment à l'eau ou prendre une douche pendant 15 minutes. Enlever entre-temps les chaussures ou les vêtements contaminés. En cas de symptômes persistants, consulter un médecin immédiatement.
Contact avec les yeux	Rincer abondamment à l'eau pendant 15 minutes. En cas de symptômes persistants consulter un médecin immédiatement.

Equipement de protection individuelle pour les secouristes

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour la substance Pyridate: Il n'y a pas de symptomatologie spécifique pour l'empoisonnement Pyridate.

4.3 Soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'antidote spécifique connu.

Indications pour le médecin: Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés Poudre, mousse, dioxyde de carbone et pulvérisation d'eau.

Inappropriés Ne pas utiliser de jet d'eau "bâton".

5.2 Dangers particuliers


Ce produit est combustible.

Au point de décomposition, peut libérer des fumées toxiques ou/et irritantes.

Ne pas polluer l'environnement avec les eaux d'extinction.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un vêtement de protection approprié. A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version: 2	
	Date: 30/10/2012	
	Remplace: 09/12/1998	
Date d'impression: 30/10/2012		
CHRONO	Page: 3/6	

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les intervenants, il est recommandé de porter des lunettes de protection, des gants, un masque respiratoire, des bottes et un vêtement de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts, les eaux de surface, les eaux souterraines et le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir le produit répandu par épandage (produit dangereux pour l'environnement). Ramasser le produit dans un récipient approprié et étiqueté pour les produits chimiques. Imbiber le matériau solide avec précaution pour éviter toute explosion. Ne plus utiliser le produit répandu. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ne pas contaminer les eaux et les égouts.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions

Lire l'étiquette avant utilisation.

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Préparer la bouillie en évitant la formation de mousse.

Mesures hygiénique

Adopter des mesures standard d'hygiène personnelle. Ne pas boire, manger ou fumer pendant le travail. Ne pas garder la nourriture dans la zone de travail. Se laver les mains et les parties exposées avant de manger, boire ou fumer et après le travail. Eviter tout contact avec le produit pour la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhaler les poussières

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne séparer le sachet soluble de son emballage étanche qu'au moment de l'emploi. Stockage : Sensible à la lumière et à l'humidité. Protéger de la chaleur excessive et du froid, à l'abri de la lumière directe.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit destiné à l'agriculture (herbicide) ; Produit pour usage professionnel.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures de protection individuelle


- Hygiène

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau après manipulation. Changer vêtements de travail chaque jour. Laver les vêtements avant réutilisation.

- Protection des yeux/du visage

Nettoyer à fond l'équipement contaminé avec du savon ou une solution de soude. Lunettes recommandées. Assurez-vous que il y a des douches oculaires d'urgence efficaces et douches à proximité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version: 2	
	Date: 30/10/2012	
	Remplace: 09/12/1998	
Date d'impression: 30/10/2012		
CHRONO	Page: 4/6	

- Protection des mains/de la peau Porter une tenue protectrice imperméable complète, des gants et des bottes. Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques (EN374).
- Protection respiratoires En cas de risque de production excessive de poussières, porter un masque adéquat (EN 149, FFP2(S)).

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Propriétés physiques et chimiques essentielles

- Formulation Poudre mouillable. (WP)
- Aspect Solide blanc
- Odeur de moisi
- -pH environ 8 (a 1%)
- Intervalle d'ebullition non approprié
- Point d'ebullition non approprié
- Point de fusion ("C) non approprié
- Point d'eclair ("C) non approprié
- Inflammabilite (solide, gaz) Non inflammable
- Pression de vapeur non approprié
- Densite relative a 20"C
(g/cm3) 180 kg/m3
- Hydrosolubilite Dispersible dans l'eau
- Coefficient de partage n-
octanol/eau (log p) Non determine sur la formulation

9.2 Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité


- 10.1 Réactivité** Inconnu
- 10.2 Stabilité chimique** Stable dans des condition normales de stockage et d'utilisation.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Inconnu
- 10.4 Conditions à éviter** Inconnu
- 10.5 Matières incompatibles** Inconnu
- 10.5 Produits de décomposition dangereux** Le dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote, le dioxyde de soufre, du chlorure d'hydrogène.

SECTION 11: Informations toxicologiques (*)

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Sur mélange

- Général Peut provoquer une allergie cutanée.
- Toxicité aiguë par voie orale LD₅₀ (rat) > 2000 mg/kg p.c.
- Toxicité aiguë par voie cutanée LD₅₀ (rat) > 4000 mg/kg p.c.
- Toxicité aiguë par inhalation LC₅₀ (rat) > 4700 mg/l p.c.
- Corrosion cutanée/irritation cutanée Légèrement irritant
- Lésions oculaires graves/irritation
oculaire : Légèrement irritant
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Sensibilisant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version: 2	
	Date: 30/10/2012	
Remplace: 09/12/1998		
Date d'impression: 30/10/2012		
CHRONO	Page: 5/6	

SECTION 12: Informations écologiques (*)

12.1. Toxicité	Sur mélange : Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
12.2. Persistance et dégradabilité	Inconnu
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Non
12.4. Mobilité dans le sol	
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Inconnu
12.6. Autres effets néfastes	Inconnu

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit	Excédent et les déchets doivent être éliminés en conformité avec les réglementations propres à chaque pays, dans un site autorisé pour la collecte et l'élimination des déchets. Faites attention aux vêtements de protection et des mesures de protection individuelle. Couvrez le produit avec un matériau absorbant comme du sable, de terre de diatomées, etc . Rassembler le matériel dans des récipients hermétiquement fermés, marqués spécialement. Traiter les surfaces contaminées avec de l'eau. Recueillir l'eau des lavages dans des conteneurs afin d'éviter toute contamination de surface et les eaux souterraines, eaux et des égouts. Arroser la zone pendant une période prolongée. Couches le sol fortement contaminé. Eventuellement, il faut creuser le sol. Le produit répandu peut pas être utilisé plus loin et doit être éliminé. Si l'élimination n'est pas possible, contactez le fabricant, le distributeur ou le représentant et jeter le produit dans un incinérateur approuvé pour les produits chimiques.
Déchets de résidu	Trier les déchets. Evacuer les déchets chimiques dangereux, conformément à la réglementation nationale ou locale.
Emballage contaminé	Ne pas réutiliser les contenants vides. Les récipients usagés doivent être éliminés en accord avec les actuels locaux / nationaux en réglementation Éliminer les contenants vides dans un incinérateur agréé pour les produits chimiques. Vérifiez possibilités de recyclage des grands containers vides, fûts et des barils.


SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport routier (RID/ADR)

Nom d'expédition correct	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (pyridate)
Numéro ONU	3077
Classe(s) de danger pour le transport	90
Etiquette de danger	9
Classe	9
Code	M7
Groupe d'emballage	III

Transport par mer (IMO/IMDG)

Nom d'expédition correct	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (pyridate)
Numéro ONU	3077
Classe(s) de danger pour le transport	9
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Marine polluant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version: 2	
	Date: 30/10/2012	
Remplace: 09/12/1998		
Date d'impression: 30/10/2012		
CHRONO	Page: 6/6	

Transport aérien (OACI/IATA)

Nom d'expédition correct	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (pyridate)
Numéro ONU	3077
Classe	9
Groupe d'emballage	III

SECTION 15: Informations réglementaires (*)

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification et étiquetage suivant la législation en France:

Numéro d'homologation :	9000676
Symboles de danger :	Xi - Irritant
R-phrases	R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
S-phrases	S24: Éviter le contact avec la peau S37 : Porter des gants appropriés.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: Autres informations (*)

R-phrases:	R38: Irritant pour la peau R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
H-phrases :	H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 :Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
Classe:	Aquatic Acute 1: Toxicité aiguë acute catégorie 1 Aquatic Chronic 1: Toxicité aiguë chronique catégorie 1. Aquatic Chronic 3: Toxicité aiguë chronique catégorie 3. Skin Irrit 2 : Irritation cutanée catégorie 2 Skin Sens 1 : Sensibilisation cutanée catégorie 1
Sources des données utilisées :	FDS des ingrédients Base de données ESIS
Mise à jour:	Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page). Les sous-titres et les textes modifiés par rapport à la version antérieure, sont marqués d'un astérisque (*)

Dénégation de responsabilité. Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette fiche de sécurité a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au EC Règlementation 1907/2006 (REACH) et son ajustement 453/2010, Directive 67/548/EEG, 1999/45/EG (DSD/DPD) et EC Règlementation 1272/2008 (CLP) en EC Règlementation 1107/2009 (PPP).

Fin du document.